

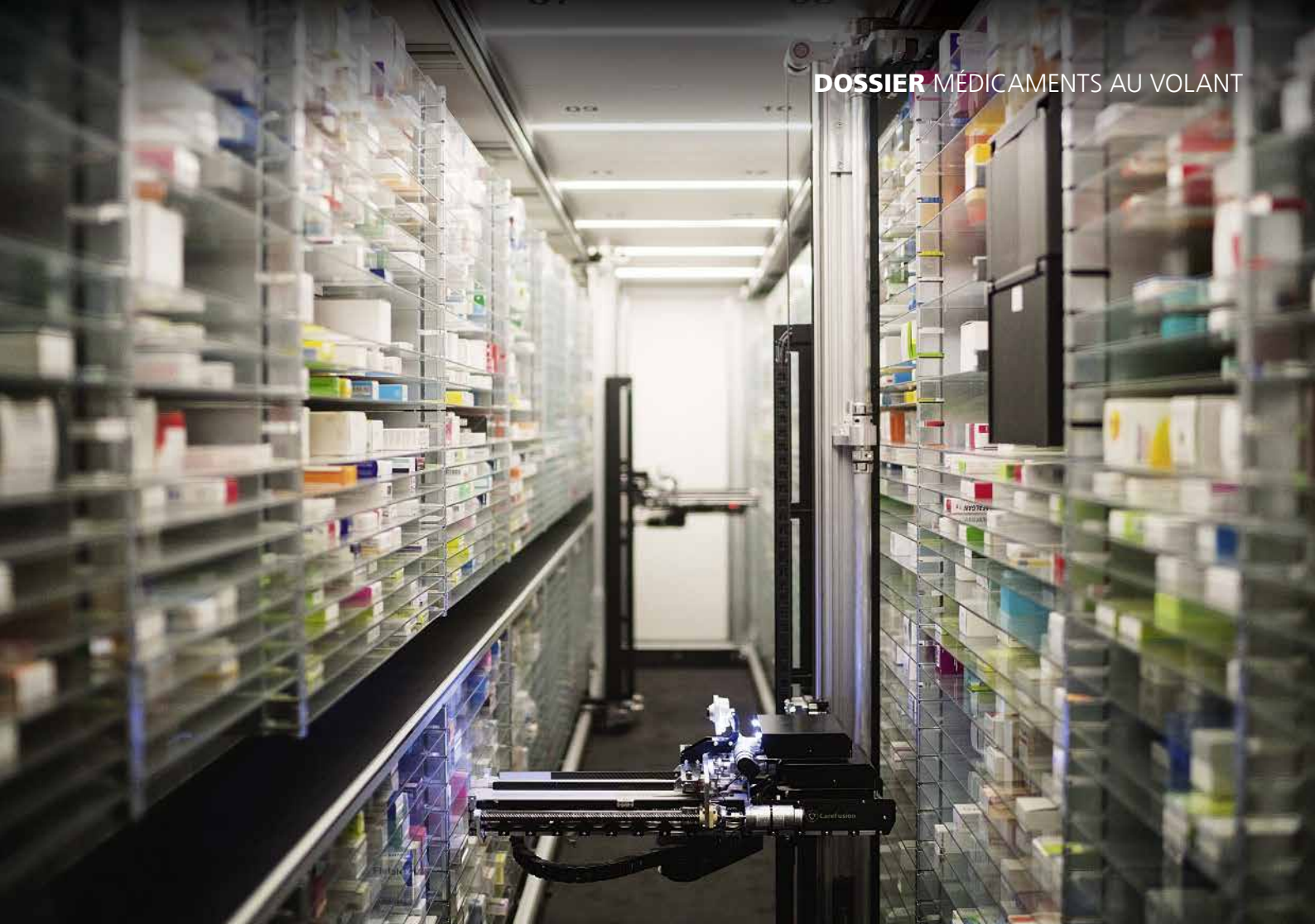
# objectif sécurité



## MÉDICAMENTS AU VOLANT

Le rôle préventif du  
personnel de santé





En Suisse, quelque 3500 médicaments peuvent avoir une influence négative sur la capacité de conduire.

## Demandez si ça roule!

**CAMPAGNE** Médicaments et conduite sont parfois incompatibles, car certaines substances peuvent altérer la capacité de conduire. Le risque est méconnu, ce qu'une nouvelle campagne entend changer.

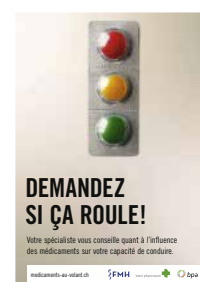
En Suisse, quelque 3500 médicaments ou remèdes sont susceptibles d'avoir une influence négative sur la capacité de conduire. Plusieurs d'entre eux, tels que certains remèdes contre la grippe, les allergies ou la migraine tout comme les antidouleurs, les régulateurs de tension artérielle ou la combinaison de plusieurs médicaments, peuvent restreindre la capacité de discernement, la concentration ou la vue. Nombre de ces médicaments sont disponibles sans ordonnance. Au travers d'une nouvelle campagne, le bpa, la Fédération des médecins suisses (FMH) et la Société

suisse des pharmaciens (pharmaSuisse) souhaitent sensibiliser les conducteurs à l'influence des médicaments sur la conduite. Leur objectif: diminuer le nombre d'accidents graves.

### Responsabilité commune des consommateurs et des spécialistes

Avec son slogan «Demandez si ça roule!», la campagne appelle à se renseigner sur les effets d'un médicament sur la capacité de conduire avant de l'acheter. Elle incite aussi les médecins, pharmaciens et autres professionnels de la santé à indiquer au patient les

dangers des médicaments et à le conseiller en la matière. Le matériel de campagne qui se décline sous forme d'affiches, de vidéos, de flyers et d'autocollants est mis gratuitement à leur disposition. **um**



➤ Informations et commandes sur [www.medicaments-au-volant.ch](http://www.medicaments-au-volant.ch)



# «Je recherche toujours le dialogue avec le patient»

**CONSULTATION** Les médecins jouent un rôle clé dans la prévention des accidents liés à la prise de médicaments. Leur parole a beaucoup de poids auprès des patients. Le Dr Michael Hofer nous parle de ses consultations.



Dr **Michael Hofer** est spécialiste FMH en médecine interne générale et médecin-chef du centre d'urgence City Notfall à Berne et du groupe localmed.

*Parmi vos patients, combien sont concernés par le thème des effets des médicaments au volant?*

Je ne peux pas vous donner un chiffre précis, mais il m'arrive souvent de signaler à mes patients qu'un médicament peut entraver la capacité de conduire, surtout lorsque plusieurs substances sont prises simultanément.

*Quels médicaments sont les plus problématiques?*

D'une part, il s'agit d'analgésiques puissants, tels les opiacés. Ils réduisent les

facultés de réaction, entraînent de la fatigue et parfois des nausées. Les relaxants musculaires, prescrits en cas de douleurs dorsales, fatiguent également. D'autre part, ce sont des produits calmants ou des somnifères. Après ingestion de ces substances, il est strictement interdit de prendre le volant. On observe ici un effet «gueule de bois», à savoir que pareils médicaments agissent encore le lendemain. Enfin, les psychotropes, les remèdes contre la toux ou la grippe ainsi que les antiallergiques posent aussi problème.

*On n'imagine pas que les médicaments contre la toux ou la grippe puissent avoir de forts effets secondaires. Pourquoi?*

Ces produits contiennent souvent de la codéine ou d'autres opiacés qui peuvent diminuer les facultés de concentration. Les effets sont parfois importants, même pour une posologie standard.

*Qu'en est-il des antiallergiques?*

En matière d'antiallergiques ou d'antihistaminiques, ce sont surtout les anciennes préparations qui posent problème: elles favorisent la somnolence, c'est pourquoi il faudrait les prendre le soir ou s'abstenir de conduire. Les nouvelles préparations sont moins concernées par cet effet.

*Que recommandez-vous aux patients qui prennent des médicaments pouvant entraver la capacité de conduire?*

En consultation, je signale au patient s'il est dangereux de prendre le volant ou de manipuler des machines par exemple. En discutant, nous trouvons des solutions individuelles adaptées à la vie professionnelle et privée. Certains médicaments peuvent être pris le soir pour que leur effet s'estompe le lendemain. Pour d'autres produits pris sur le long terme, il est possible de lever les contre-indications au bout d'un certain temps, une fois que le dosage est stable et que le corps s'est habitué. Après avoir pris certains médicaments, il est strictement interdit de conduire: c'est le cas des somnifères.

### *Quels effets la prise simultanée de plusieurs médicaments peut-elle avoir sur la conduite?*

Le danger d'interactions augmente avec le nombre de médicaments pris en même temps. Les effets peuvent se renforcer et devenir imprévisibles. Un exemple connu est la combinaison de psychotropes et d'analgésiques. Les cabinets médicaux disposent d'outils électroniques qui calculent les risques d'interaction pour une combinaison de médicaments et émettent des recommandations. Et attention à l'alcool! De petites quantités peuvent déjà renforcer l'effet des médicaments. Inversement, les médicaments augmentent parfois l'effet de l'alcool: on se sent ivre.

### *Il existe certainement des médicaments qui, au contraire, permettent de retrouver la capacité de conduire.*

Oui, les antiépileptiques notamment. Un patient à qui on diagnostique une épilepsie ne peut plus conduire dans un premier temps. Une fois les crises stoppées grâce à des médicaments correctement dosés, il peut recouvrer la capacité de conduire. Le patient doit toutefois prendre les médicaments régulièrement en respectant le dosage prescrit.

### *A quoi faut-il veiller lors de la prise de médicaments sans ordonnance?*

Le point de distribution, en principe la pharmacie, devrait impérativement informer le patient des effets secondaires, particulièrement en ce qui concerne les médicaments supposés inoffensifs, comme ceux contre la toux ou la grippe. De leur côté, les patients devraient lire attentivement la notice d'emballage. En consultation, nous – les médecins – devons demander au patient la nature de tous les produits qu'il utilise pour sa santé. Il faudrait absolument tout évoquer, aussi les produits naturels. L'effet des substances végétales peut être comparable à celui des produits de synthèse.

### *Selon vous, quel est votre rôle en tant que médecin?*

Je recherche toujours le dialogue avec le patient. Je l'informe et lui donne des

recommandations, tout en maintenant le dialogue et en considérant la personne en face de moi.

### *Quelle influence pouvez-vous exercer?*

Je fais tout mon possible pour informer le patient et pose des questions afin de vérifier sa compréhension. Cependant, la décision de suivre ou non mes recommandations lui revient. Mon expérience m'a toutefois appris l'importance du rapport de confiance. S'il existe, alors mes mots auront le poids nécessaire.

### *Que se passe-t-il si le patient ne veut absolument pas vous écouter?*

Je dois persévérer, répéter les instructions et faire des vérifications à la consultation suivante. Il est aussi important de garder une trace écrite du cas. Une autre approche consiste à impliquer les proches: une phrase du type «faites-le pour votre épouse ou pour votre enfant» peut s'avérer efficace.

### *Pouvez-vous interdire à un patient de conduire?*

Si un patient représente un danger pour la collectivité ou pour lui-même, je peux le signaler aux autorités, mais je ne peux pas lui interdire de prendre le volant. Je peux aussi éviter de prescrire le médicament en question si cela se justifie.

### *Pourquoi est-ce important que les médecins s'engagent pour la prévention?*

Grâce à des entretiens de conseil, nous pouvons éviter des accidents sans grand effort. Si nous arrivons à convaincre quelqu'un qui prend des médicaments de prendre le train au lieu de sa voiture, nous aurons apporté notre contribution à la sécurité. De manière générale, nous devrions investir davantage dans la prévention plutôt qu'uniquement dans la guérison. Cela en vaut la peine.

**Ursula Marti**

## IMPRESSUM

### Editeur

bpa  
Bureau de prévention des accidents  
Hodlerstrasse 5a, CH-3011 Berne  
info@bpa.ch, www.bpa.ch  
tél. +41 31 390 22 22

### Changement d'adresse

abo@bpa.ch

### Rédaction

Ursula Marti (wortreich gmbh)  
Marc Bächler (bpa)  
Nathalie Wirtner Julmi (bpa)  
Nicolas Kessler (bpa)  
Hans Frauchiger (bpa)

### Adresse de la rédaction

Ursula Marti, wortreich gmbh  
Maulbeerstrasse 14, 3011 Berne  
objectif@bpa.ch  
tél. +41 31 305 55 66

### Traduction

section Publications/Langues, bpa

### Illustrations et photos

pages 1, 3, 4, 7, 8, 9: Manuel Lopez, Keystone;

### Mise en page

SRT Kurth & Partner AG, Ittigen

Parution trimestrielle.  
ISSN 2235-8862 (version imprimée) /  
ISSN 2235-8870 (PDF).

© bpa 2018. Tous droits réservés.  
Reproduction autorisée avec mention de la source. Toute utilisation commerciale est exclue.

# Qu'en pensent les conducteurs de véhicules à moteur?

**ÉTUDE** Comment sensibiliser les conducteurs au thème de la capacité de conduire altérée par les médicaments? Ci-après les résultats de l'étude mandatée par le bpa et réalisée auprès de conducteurs de véhicules motorisés.

## Circonstances dans lesquelles ils renoncent à prendre la route

Presque tous les conducteurs interrogés renoncent à prendre le volant après avoir consommé une certaine quantité d'alcool, et nombre d'entre eux s'ils sont malades, fatigués ou en mauvaise forme, ou encore lorsque les conditions de circulation ou de la route sont mauvaises. Les médicaments ne sont pas cités spontanément comme une raison de ne pas conduire.

## Prise de médicaments et d'alcool le même jour

Les personnes interrogées attribuent un effet négatif à la consommation simultanée d'alcool et de médicaments. Pourtant, la plupart d'entre elles indiquent boire parfois de l'alcool en ayant consommé des médicaments. Les jours en question, la majorité de ces personnes prend la route.

## Influence des médicaments sur la capacité de conduire

Une fois le sujet évoqué, toutes les personnes interrogées sont conscientes que la prise de (certains) médicaments peut réduire la capacité de conduire. Les effets négatifs les plus fréquemment cités sont le temps de réaction allongé, la fatigue et la diminution de l'attention. En matière de médicaments sans ordonnance, alors que les sondés s'attendent à une forte influence des anxiolytiques et des sédatifs sur la capacité de conduire, ils ne soupçonnent aucun effet des médicaments contre l'asthme, les allergies ou encore les analgésiques.

## Demande de renseignements au médecin ou au pharmacien quant aux effets secondaires

En l'absence d'information, la plupart des personnes ne s'enquêtent pas activement auprès du médecin ou du pharmacien des effets indésirables potentiels. D'une part, il leur est possible de consulter la notice d'emballage en cas de questions, et d'autre part, ils partent du principe que le médecin aurait évoqué d'éventuels effets indésirables si cela avait été important.

## Obtention auprès du médecin ou du pharmacien d'informations sur les effets secondaires

A l'achat ou à l'émission d'une ordonnance pour un médicament, plus d'un tiers des sondés n'est pas informé par le professionnel de la santé des effets secondaires de la substance. En raison de cela, la majorité des participants à l'étude partent du principe que le médicament n'a pas d'effets secondaires (significatifs).

## Influence de l'entourage

Pour les personnes interrogées, les principales raisons de s'enquérir toujours à l'avenir des effets indésirables potentiels de médicaments sont de possibles expériences négatives dans leur entourage, des avertissements répétés du médecin, du pharmacien ou d'un autre membre du personnel médical, ou encore des exemples de conséquences juridiques.

### L'étude

Les résultats ont été relevés dans le cadre d'entretiens personnels qualitatifs effectués en Suisse alémanique et romande. Ceux-ci ont été menés avec 45 conducteurs, âgés de 20 à 70 ans, qui prenaient des médicaments et buvaient également de l'alcool, au moins occasionnellement.

# Amende pour conduite sous l'influence de médicaments

**ARRÊT DU TRIBUNAL FÉDÉRAL** Celui qui s'endort au volant de sa voiture stationnée, après avoir pris du Valium, doit s'attendre à prendre la route en totale incapacité de conduire, et à en subir les conséquences juridiques.



Faits: R., médecin, traversait une période de difficultés conjugales et voulait simuler son suicide. Assis au volant de sa voiture en stationnement, il a ingéré, à jeun, une forte dose de Valium. Il s'est endormi

peu après. A son réveil, il a pris la route – il ne s'en souviendra pas après coup. Un agent de sécurité a remarqué sa conduite en zigzag et est parvenu à l'arrêter. A cet instant, R. n'était plus en état de communiquer.

Historique du procès: en première et deuxième instance, R. a été condamné à payer une amende de CHF 700 pour conduite imprudente d'une voiture de



Du point de vue juridique: attention aux médicaments qui peuvent altérer la capacité de conduire!

## Après la prise des médicaments, l'état de R. était similaire à celui d'ébriété.

tourisme sous l'influence de médicaments. Contestant la décision, R. a fait recours jusqu'au Tribunal fédéral. Celui-ci a néanmoins confirmé les jugements des instances cantonales (décision 6S.619/2000).

### Motivation du Tribunal fédéral

Après la prise des médicaments, l'état de R. était similaire à celui d'ébriété. Si le trajet en question a été effectué de nuit, il représentait toutefois un danger sérieux, au moins abstrait, pour d'autres usagers de la route. En prenant les médicaments, R. aurait dû prévoir qu'il prendrait la route plus tard, et ce en incapacité de conduire. De par sa

profession, il devait être conscient des effets possibles d'une forte dose de Valium. Par conséquent, il aurait dû penser au fait qu'il se réveillerait tôt ou tard, et que – toujours sous l'emprise des médicaments – il pourrait tourner la clé de contact et prendre la route. En ces circonstances, le Tribunal fédéral a jugé le comportement de R. comme imprudent et gravement contraire aux règles de la circulation. L'état dépressif de R. n'a rien changé au verdict.

### Résumé

Cette décision montre que la conduite sous l'influence de médicaments peut avoir des conséquences juridiques. Celles-ci sont justifiées en cas de prise de médicaments pouvant avoir des effets néfastes sur la capacité de

conduire et la sécurité routière. En outre, le Tribunal fédéral a considéré négativement le fait que R. n'y ait pas réfléchi malgré les connaissances spécifiques liées à sa profession.

### Regula Stöcklin

➔ Plus d'informations sur les conséquences juridiques de la conduite sous l'influence de médicaments sur [www.medicaments-au-volant.ch](http://www.medicaments-au-volant.ch) ou dans la rubrique Conseils > Droit ou Arrêts du Tribunal fédéral sur [www.bpa.ch](http://www.bpa.ch)

# Accidents de la route dus à la consommation de médicaments

**RECHERCHE** Combien de personnes conduisent après avoir pris des médicaments et combien d'accidents causent-ils? Des études et statistiques suisses et étrangères tentent de répondre à ces questions. On suppose un grand nombre de cas non recensés.

Combien d'accidents de la route sont dus à la consommation de médicaments? En Suisse, selon les procès-verbaux d'accidents enregistrés par la police entre 2007 et 2017, quelque 150 personnes par an sont gravement blessées ou tuées dans un accident impliquant la consommation de médicaments ou de stupéfiants (légaux ou illégaux). Cela correspond à environ 3% de tous les dommages corporels graves. Or, la présence de pareilles substances n'étant pas contrôlée pour chaque accident, on suppose un nombre important de cas non recensés.

## Diverses interprétations

Se fondant sur plusieurs études réalisées dans divers pays, le Forum International des Transports et l'Organisation de coopération et de développement économiques estiment, dans un rapport datant de 2010, que 14 à 17% des conduc-

**Chaque année, quelque 150 personnes subissent un accident grave à cause de l'influence des médicaments sur la conduite.**

teurs blessés ou tués avaient consommé des drogues ou des médicaments. Cependant, les résultats des études peuvent être interprétés très différemment selon la sélection de cas ou la méthodologie. Si les chiffres ne sont pas directement comparables, ils laissent à penser que le taux de 3% recensé en Suisse est trop faible. Dans la plupart des pays, le cannabis, suivi des benzodiazé-



**Yvonne Achermann Stürmer**, spécialiste bpa des médicaments au volant

pines (anxiolytiques et sédatifs), est la substance la plus fréquente.

Combien de personnes conduisent un véhicule après avoir consommé des médicaments? Un relevé effectué en Suisse romande a révélé que quelque 10% des conducteurs étaient sous l'influence de médicaments susceptibles d'altérer la capacité de conduire. Dans le cadre de cette enquête, environ 1000 conducteurs de véhicules à moteur ont été contrôlés par la police:

**10% des conducteurs sont sous l'emprise de médicaments, mais tous ne sont pas en incapacité de conduire.**

les échantillons de salive collectés ont été analysés en laboratoire. Le fait que 10% des conducteurs étaient sous l'in-

fluence de médicaments ne signifie pas que tous étaient en incapacité de conduire. En effet, c'est principalement en début de traitement ou après un changement de médicament que des effets négatifs sur la capacité de conduire se manifestent.

## Risque d'accident «modérément accru»

Selon les conclusions du projet européen DRUID (Driving under the Influence of Drugs, Alcohol and Medicines) réalisé par l'UE en 2011, le risque d'être blessé ou tué dans un accident est jugé «modérément accru» pour la conduite sous l'influence de médicaments. Une étude de 2014 arrive aux conclusions suivantes: la prise de certains médicaments, notamment ceux qui agissent sur le système nerveux central, entrave la capacité de conduire. Toutefois, il est difficile de savoir si cet effet est à mettre sur le compte du médicament lui-même ou de la pathologie diagnostiquée. Dans tous les cas, les médecins devraient être conscients du risque accru, en informer leurs patients et, si nécessaire, envisager un autre traitement plus sûr.

**Yvonne Achermann Stürmer**

➤ Dossier de sécurité «Capacité de conduire réduite» (résumé en français) et feuille d'information «Drogen und Medikamente im Strassenverkehr» (uniquement en allemand) disponibles sur [www.commander.bpa.ch](http://www.commander.bpa.ch).



# Les clients s'étonnent de l'effet des médicaments au volant

**POINT DE VUE** de la pharmacienne Mirjam Capt sur la qualité de l'information fournie aux clients quant aux effets possibles de leurs médicaments sur la capacité de conduire.

«Hier justement, un client – routier – est venu dans notre pharmacie. Son médecin lui avait prescrit un médicament à base de codéine contre sa forte toux. Cette préparation peut rendre très fatigué. Je le lui ai expliqué et demandé à quel moment il prenait son médicament.

Ce type de scène arrive plusieurs fois par jour, surtout pendant la saison des allergies ou de la grippe. Pour les clients, le plus important est l'effet calmant de leur antihistaminique ou de leur formule antigrippale. Mais ils sont rarement au courant des possibles effets secondaires, et quasiment jamais de l'impact sur la capacité de conduire. Ces effets sont sous-estimés, en particulier pour les médicaments disponibles sans ordonnance, car ils n'ont généralement rien à voir avec l'action principale du médicament. Les spécialistes doivent donc absolument avertir les patients.

En tant que pharmacienne, je dois pour cela faire preuve d'empathie et d'habileté psychologique envers les différents types de clients. Il est important de poser les bonnes questions, notamment en ce qui concerne les éventuels autres médicaments pris simultanément. La pharmacie n'est pas un simple point de distribution. Lorsque je prodigue des conseils, j'emploie les connaissances acquises pendant mes études de pharmacie, à savoir l'action des médicaments au quotidien et les possibles interactions entre produits pris en même temps. Notre logiciel ProPharma nous



**Mirjam Capt:** «la prise combinée de plusieurs médicaments peut accroître les effets secondaires».

permet de contrôler ces interactions. Pour ce qui est des médicaments étrangers que notre système ne reconnaît pas, nous effectuons des vérifications sur la plateforme en ligne pharmavista.

Cependant, je ne peux pas trop en demander au client en les laissant prioriser les informations. Je dois leur fournir les plus importantes. Ainsi, ils apprécieront mes conseils et seront sensibilisés aux possibles altérations de la capacité de conduire. Il arrive souvent que les clients me reparlent plus tard de l'effet ressenti de leur médicament.

Pour en revenir au routier: il prend son médicament le soir au coucher. Dans son cas, ce n'est pas contre-indiqué, sinon je lui aurais proposé un médicament équivalent qui ne fatigue pas. »

La pharmacie familiale Dr. Noyer existe depuis trois générations à Berne. La pharmacienne Mirjam Capt gère la filiale du PostParc de Berne. Son expertise réside dans le conseil global aux personnes afin de préserver et améliorer leur santé.